

LA BRETAGNE
S'ENGAGE
POUR LE CLIMAT

Accords pour une Bretagne engagée
pour le climat et la planète

JUIN 2019

www.breizhcop.bzh

Préambule

Ce texte est un condensé de la démarche engagée depuis deux ans, il trace les perspectives de la Bretagne que nous voulons, il rappelle nos objectifs partagés, il propose une première consolidation de 5 500 engagements pris par les acteurs du territoire breton au 3 juin 2019, il porte les engagements propres du Conseil régional.

Mis à disposition de tous les participants à la semaine de la Breizh COP, il a permis à chacun de l'enrichir et de participer à sa finalisation.

Ce texte formalise ainsi, au 8 juin 2019, la contribution bretonne aux enjeux de la planète et du climat.

Sommaire

I - Le manifeste d'une Bretagne engagée

- 1 Les forces de la Bretagne
- 2 Faire face à d'immenses défis
- 3 Une Bretagne qui prend ses responsabilités : la volonté d'engager une « rupture négociée »

II - Un projet partagé : « la Bretagne, un monde à vivre »

- 1 Une ambition collective qui repose d'abord sur des valeurs partagées
- 2 Forte de ces valeurs, par son projet de développement durable et autour des 38 objectifs de la Breizh COP, la Bretagne entend construire, dès aujourd'hui et à horizon 2040

III - Le Cahier des engagements

- 1 Les engagements des territoires et des acteurs
- 2 Les engagements du Conseil régional

Annexe : proposition de 23 groupes d'indicateurs essentiels pour le pilotage de la Breizh COP

Le manifeste d'une Bretagne engagée

1. Les forces de la Bretagne.

La Bretagne est forte de ses 3.3 millions de femmes et d'hommes, habitant son territoire administratif, elle est forte des 4.5 millions de femmes et d'hommes vivant dans ses frontières historiques, et de tous ceux qui l'aiment de plus loin.

Elle est forte de son identité, de sa singularité et de sa diversité. Elle est forte de sa cohésion sociale et de l'attachement très particulier de ses habitants à son territoire et à son avenir.

Elle est riche de ses cultures, de ses langues, de sa vitalité artistique et culturelle. Elle est forte de sa géographie maritime, de son histoire, de ses valeurs partagées, de son image et de son rayonnement international.

La Bretagne est forte de cet enracinement, mais tout autant de son insertion dans le monde, dans ses réseaux, en appui sur une diaspora de plusieurs millions de bretonnes et de bretons, ambassadeurs potentiels et bien souvent porte-drapeaux (au sens premier du terme) du Gwenn ha du sur toutes les terres de la planète.

La Bretagne est une terre d'équilibre et de cohésion, forte de la diversité de tous ses territoires, métropolitains, urbains, ruraux, tous complémentaires et interdépendants. Elle est riche de son caractère maritime, ses îles sont pour elle un atout majeur. Elle est par excellence une terre de production alimentaire.

La Bretagne est forte d'une grande diversité de paysages et d'un patrimoine naturel d'une richesse exceptionnelle, dont les habitats, tant terrestres, aquatiques ou maritimes, abritent une grande diversité d'espèces et d'écosystèmes.

La Bretagne est une terre de création et de développement qui a connu et connaît depuis plus de 50 ans une forte augmentation de sa population, une croissance économique supérieure à la moyenne nationale et un taux de chômage qui demeure l'un des plus faibles de France.

La Bretagne est une terre attractive, du fait de ses activités et perspectives économiques, portées par des secteurs et filières en constant renouvellement, mais aussi par sa qualité de vie et son image.

La Bretagne est une terre de solidarité, entre générations, entre catégories sociales, entre territoires qui se traduit par une réelle cohésion sociale, une moindre conflictualité dans les rapports sociaux et individuels, une vie associative foisonnante, une réelle vitalité participative. Elle fait de cette solidarité la valeur phare de son « modèle » de développement et de vie, elle entend la placer au fronton de son projet collectif.

Dans sa diversité, ses complexités, sa force, ses dynamiques, la Bretagne est un Monde à vivre.

2. Faire face à d'immenses défis.

La Bretagne est aussi confrontée à d'immenses défis, comme les autres régions du monde occidental, mais parfois avec des spécificités fortes. Elle les énonce avec lucidité et réalisme, parce que « bien nommer les choses » est une première marche essentielle dans la formulation des solutions à mettre en œuvre.

Le défi climatique et environnemental. Il se pose ici comme partout sous la forme d'un enjeu incontournable et vital. Nous vivons un tournant historique où la finitude de notre planète et de ses ressources n'est plus un concept théorique mais devient une réalité concrète. Certes, les mutations climatiques pourraient se révéler, ici, moins brutales qu'ailleurs, certes, les transitions sont aussi porteuses d'opportunités, mais les menaces sont réelles et ne peuvent être sous-estimées. Au contraire, la dimension maritime de la Bretagne et l'importance de son activité agricole sont une spécificité majeure qui ne fait qu'accroître notre responsabilité. Le dérèglement climatique est avéré et on ne parle plus désormais d'érosion, mais d'effondrement de la biodiversité. Les premières conséquences en sont visibles en

Bretagne, mais les impacts majeurs, dont ceux liés aux migrations climatiques, sont à venir. Ceux qui toucheront notre dimension maritime et nos activités agricoles seront particulièrement forts. Notre cohésion sociale pourrait en être fragilisée. Nous sommes donc confrontés à un impératif catégorique : celui de nous adapter d'une part, de freiner le mouvement et chercher à l'inverser d'autre part. **Nos concitoyens, et notamment les plus jeunes l'exigent.#**

Le défi des déséquilibres territoriaux. Ils conduisent à de fortes nuisances environnementales, un gâchis économiques, au renforcement des inégalités parfois (d'accès à la culture, aux services de santé etc...) et surtout au sentiment de relégation et de mal être de certaines populations. Certes, la Bretagne bénéficie de l'atout que représentent son réseau urbain et son maillage territorial. Mais la tendance est à la polarisation toujours plus forte des activités, dans une course effrénée à la « taille critique » censée être plus adaptée aux échelles de la mondialisation. Cette tendance à la concentration des activités, dès lors qu'elle conduit à des déséquilibres croissants et à la marginalisation de certains territoires et de certaines populations, n'est plus soutenable. **Nos concitoyens la rejettent.**

Le défi de la cohésion sociale et de la participation à la vie collective et démocratique. Certes, la Bretagne reste marquée par une cohésion sociale et un attachement au principe de solidarité. Mais là comme ailleurs, s'installe le doute quant aux mécanismes démocratiques, à la force des institutions, à la pertinence de l'action publique et collective. Le rouille de l'individualisme agit sur la société et en menace la stabilité. Les communautés humaines, sur un territoire, ne peuvent se développer et vivre ensemble sans valeurs communes, sans partager le sentiment d'un destin collectif, et d'un projet commun. La réinvention de proximités humaines, sociales et géographiques est un enjeu de notre siècle. **Nos concitoyens veulent s'y investir.**

3. Une Bretagne qui prend ses responsabilités : la volonté d'engager une « rupture négociée ».

Face à ces urgences, la Bretagne prend ses responsabilités. Elle s'applique à elle-même le principe de subsidiarité, avec la conviction que si les défis sont planétaires et impliquent naturellement les Etats et les organisations internationales, les solutions doivent être trouvées et mises en œuvre au plan local, dans la proximité. La Bretagne n'attend donc pas que ces solutions viennent d'ailleurs ou soient construites à une autre échelle, elle entend apporter sa contribution aux défis de la planète, à sa place, avec ses moyens. Elle répond ainsi aux principes des accords de Paris de décembre 2015 qui reconnaissent le rôle des territoires dans ces enjeux.

Elle assume pour cela la nécessité d'une « rupture » dans ses manières de produire, d'occuper l'espace, de consommer, de se déplacer, de décider etc... avec la conviction que la simple continuation de nos pratiques actuelles ne suffirait pas à répondre aux enjeux.

Mais ces ruptures, pour être réelles et efficaces ne peuvent, en Bretagne, qu'être négociées.

La rupture, pour être réelle et efficace, doit être comprise et acceptée, sinon elle braque et conduit au blocage. Elle ne doit donc pas mépriser les « petits pas », quand bien même ils sont insuffisants au regard des immenses enjeux qui sont devant nous. Elle doit plus résulter de la volonté et de l'engagement de chacun, sur le terrain et au titre de ses responsabilités, que d'une contrainte venue de haut.

Elle appelle une mobilisation collective, la plus large possible, tant l'action publique n'est plus, seule, à la mesure des défis. Ceci étant d'autant plus nécessaire et indispensable que beaucoup sera affaire de modification de comportements individuels. Ces comportements sont souvent la résultante d'une « norme sociale » qui doit évoluer, mais ces évolutions ne sauraient être le seul fait de la puissance publique, car la société ne se transforme pas par décret.

La rupture appelle enfin des dispositifs publics d'accompagnement, traduction du principe de solidarité, consistant à soutenir ceux qui ressentent ces transitions comme une menace et un risque de rester au bord du chemin.

Un projet partagé : « la Bretagne, un monde à vivre »

La Bretagne est un monde. La promesse de son projet est un territoire permettant à chacun de vivre, de travailler, de développer ses compétences, de communiquer, de se déplacer, de se soigner là où il se trouve et là où il le veut.

Et la Bretagne est dans le monde. Elle doit y trouver toute sa place, contribuer pleinement aux grands défis collectifs, y apporter sa spécificité.

1. Une ambition collective qui repose d'abord sur des valeurs partagées

Au premier rang de ses valeurs, la Bretagne place **LA SOLIDARITÉ**. Elle est le ciment de son projet collectif, elle doit être au cœur de l'action collective et de l'action publique.

- La solidarité entre les personnes comme facteur essentiel de cohésion sociale et comme facteur d'égalité des chances,
- La solidarité entre générations pour construire dès aujourd'hui le monde à vivre de demain et ne pas obérer les chances des générations futures,
- La solidarité entre les territoires, dans une logique d'interdépendance, de complémentarité et de réciprocité.

Le développement de la Bretagne s'appuie sur quatre autres valeurs :

- L'engagement.
- Le sens du collectif.
- L'ouverture.
- L'imagination.

2. Forte de ces valeurs, par son projet de développement durable et autour des 38 objectifs de la Breizh COP, la Bretagne entend construire, dès aujourd'hui et à horizon 2040 :

A. Une Bretagne raccordée et ouverte au monde.

C'est, en 2040, une Bretagne qui a renforcé son rayonnement dans le monde, forte de ses cultures, qui a pris toute sa place en Europe, a développé des alliances territoriales avec des régions voisines et lointaines pour être plus forte sur ses priorités de développement.

C'est une Bretagne qui a progressé dans son combat pour le désenclavement visant à placer Brest et Quimper à 1 h 30 de Rennes et 3 heures de Paris, et à diffuser la grande vitesse à l'ensemble du territoire, dans un système de transports intégré, cohérent, donnant surtout toute sa place aux mobilités du quotidien et au grand défi de la multimodalité (y compris sur les enjeux du fret).

C'est une Bretagne dont les ports ont trouvé toute leur place dans les échanges européens et mondiaux.

C'est une Bretagne en pointe sur le développement de la société du numérique, qui en saisit toutes les opportunités économiques, sociales, environnementales et humaines, mais qui assure aussi des réponses aux risques de fractures et au défi de l'inclusion numérique.

B. Une Bretagne plus performante par l'accélération des transitions.

C'est, en 2040, une Bretagne active, industrielle et créative. C'est une région qui a su saisir toutes les opportunités des transitions et par là, qui a autant renouvelé ses secteurs économiques socles que développé de nouveaux relais de création de valeur ou inventé de nouveaux modèles (de production, d'organisation, de financements...). C'est une région qui a su renouveler ses compétences humaines en adaptation et en anticipation des transitions.

C'est une Bretagne qui s'est positionnée comme région leader du Bien manger en Europe et qui a ainsi développé son agroécologie, ses activités de pêche et d'aquaculture durables, la valeur ajoutée et la haute qualité produite par son secteur agricole, halieutique, conchylicole et agroalimentaire. Une Bretagne qui permet le renouvellement des générations d'agriculteurs. C'est une région qui a su mettre en place des systèmes innovants de rémunération des services rendus par les agriculteurs dans les domaines de la biodiversité, des paysages, des zones humides...

C'est une Bretagne qui a réussi à se positionner comme leader européen sur des secteurs émergents liés aux transitions énergétiques, en premier lieu sur les énergies marines, qui a su inverser une situation initiale de « péninsule énergétique » pour devenir une région autonome.

Une région qui a réussi à faire de sa dimension maritime l'atout majeur de son développement économique en plaçant la valorisation de sa qualité environnementale au premier rang de ses atouts.

C'est une région leader d'un tourisme durable.

C. Une Bretagne des proximités.

C'est, en 2040, une Bretagne qui a placé la proximité au cœur de son modèle d'aménagement et de développement. Qui a réussi à inverser la tendance lourde à la polarisation des activités et à la recherche de la taille critique toujours plus grande.

C'est une Bretagne qui a restauré ses centralités, urbaines et rurales, aux bonnes échelles du développement économique, mais aussi de la vie quotidienne de ses habitants.

C'est une région qui a réduit la part des mobilités contraintes, qui a réduit, là où c'est possible, la part de l'automobile dans les déplacements, qui a développé des modes d'aménagement et notamment des formes urbaines permettant de vivre, travailler, se former et consommer en plus grande proximité.

C'est une région qui a mis en œuvre des réponses efficaces et adaptées aux spécificités territoriales de mobilités innovantes, décarbonées, reposant sur une plus grande multimodalité, sur les opportunités du numérique, sur l'intégration des politiques publiques de transport.

D. Une Bretagne de la sobriété.

C'est, en 2040, une Bretagne qui a réussi la transition vers un modèle de développement sobre et durablement performant. C'est une région qui a apporté toute sa contribution aux engagements nationaux et internationaux de la France en matière de lutte contre les gaz à effets de serre. C'est une Bretagne qui a pris collectivement ses responsabilités et a su accompagner les acteurs les plus impactés.

C'est une région qui a mis en œuvre un vaste plan d'adaptation climatique en se fixant de fortes priorités sur les enjeux agricoles et alimentaires, de l'eau, de gestion du trait de côte, d'impacts sur la biodiversité.

C'est une Bretagne qui a gagné la bataille de la gestion de l'eau, tant sur le plan qualitatif que sur celui de la quantité afin de répondre aux enjeux du développement équilibré des territoires. Elle le fait dans une logique de solidarité régionale entre les territoires producteurs et consommateurs et par la mutualisation des ingénieries.

C'est une Bretagne qui a résolument mis un terme à la dérive de la consommation de terres agricoles et naturelles. Après avoir été, dans la dernière décennie, l'une des régions les plus consommatrices, elle est la première engagée sur ce défi.

C'est une région qui a engagé la reconquête de sa biodiversité, par une intégration systématique de cet enjeu dans tous ses projets de développement, par la réussite de son objectif de sobriété foncière, par la suppression anticipée de l'usage des phytosanitaires, par l'agroécologie, par la reconquête de la qualité de l'eau, par la mobilisation de tous pour la protection de l'environnement.

C'est une région pionnière de l'économie circulaire, qui a su capitaliser sur des performances initiales supérieures à la moyenne nationale sur le geste de tri pour réussir le pari du 0 enfouissement de déchets, qui vise le 0 déchet et a transformé la gestion des déchets en gestion de la ressource, qui est sortie d'une conception « linéaire » de l'économie pour penser un mode de vie économe en matières premières.

C'est une région dont la société entière, sensibilisée et éduquée aux enjeux environnementaux, est totalement engagée dans des évolutions de comportements responsables et durables.

E. Une Bretagne unie et solidaire.

C'est, en 2040, une Bretagne dont le développement s'appuie sur un maillage territorial renouvelé, plus équilibré, répondant aux principes de performance, de solidarité, à la prise en compte des réalités vécues, des enjeux démocratiques et plus efficaces. C'est une région riche de la diversité de ses territoires, Rennes, sa capitale, la métropole de Brest, ses grandes agglomérations, ses villes moyennes et ses espaces mixtes et ruraux, c'est une région qui s'appuie sur des interdépendances et des mécanismes de réciprocité actifs.

C'est une Bretagne qui, dans son organisation, permet à chaque territoire de développer ses potentialités et de faire fructifier ses projets. Une région qui invente et développe des mécanismes solidaires de rémunération des services rendus par certains territoires aux grands enjeux écologiques. C'est une région qui veille à éviter le risque de décrochage de la Bretagne Nord ou de la Bretagne centrale, qui favorise l'équilibre Est/Ouest. C'est une région qui assure par des dispositifs de différenciation, de subsidiarité et de péréquation une réelle solidarité entre les différents espaces géographiques.

C'est une Bretagne qui offre à chacun les services dont il a besoin pour vivre en bonne santé et s'épanouir, organisés à des échelles pertinentes et efficaces, assurant les bases d'une égalité réelle.

C'est une région qui fait toujours plus du savoir et de la compétence un outil d'épanouissement personnel et d'intégration sociale et un atout pour répondre aux défis du futur.

C'est une région de la participation citoyenne aux projets, à leur construction, à leur mise en œuvre. C'est une région d'une action publique et collective renouvelée, reposant sur une plus forte intégration entre les collectivités publiques de leurs services et sur de meilleures complémentarités avec les acteurs privés émergents. C'est une région qui fait de la contribution de ses corps intermédiaires de son tissu associatif et d'une forte participation citoyenne, notamment celle des jeunes, à la vie démocratique locale, un atout de performance et de cohésion.

C'est une région qui ose l'expérimentation de nouvelles formes d'action publique ou de fonctionnement institutionnel pour s'adapter aux réalités nouvelles et aux attentes de ses concitoyens.

C'est une Bretagne fidèle à son engagement en matière de solidarité internationale.

Le Cahier des engagements.

1. Les engagements des territoires et des acteurs.

La Bretagne est engagée. Le mouvement en ce sens est ancien et n'a pas attendu la Breizh COP, mais il s'est accéléré et doit encore se poursuivre dans la durée.

Les appels à engagements ont été lancés entre février et avril 2019, ils ont suscité une grande effervescence dans toute la région et chaque communauté d'acteurs a entrepris le travail de formalisation de ses engagements. Cette effervescence donne l'image réelle d'une Bretagne aujourd'hui collectivement investie dans la démarche, partageant les objectifs de la Breizh COP et les prenant à son compte.

À la date du 12 juin 2019, 5499 engagements décomptés.

1) Le nombre d'engagés par entités :

Types d'acteurs	Nombre d'engagés
Collectivités	120
Acteurs économiques	179
Associations	57
Acteurs de la formation	10
TOTAL	366

2) Nombre d'engagements par entités :

Types d'acteurs	Nombre d'engagements
Collectivités	4977 (954 en Communes, 3179 en EPCI et 844 en Pays et autres)
Acteurs économiques	340
Associations	159
Acteurs de la formation	23
TOTAL	5499

3) Maturité des engagements :

Maturité des engagements	Nombre d'engagements	Taux
1 - Je suis déjà engagé dans une action exemplaire	3347	60,8 %
2 - Je voudrais faire mais c'est encore au stade de projet et j'aurais besoin d'être aidé	1556	28,2 %
3 - Je m'engage à faire plus, mieux, plus vite, ou quelque-chose de totalement nouveau	596	11 %
TOTAL	5499	

4) Nombre d'engagements par Département :

Types d'acteurs	Nombre d'engagements	Taux
22 - Côtes d'Armor	773	14,1 %
29 - Finistère	1731	31,5 %
35 - Ille-et-Vilaine	1990	36,2 %
56 - Morbihan	984	17,9 %
Autres	21	0,4 %
TOTAL	5499	

5) Nombre d'engagements par grandes thématiques :

Thématiques	Collectivités	Acteurs économiques	Association	Acteur de la formation	Total
1. Je participe au rayonnement et au raccordement de la Bretagne au monde	573	51	11	2	637
2. Je saisis les opportunités économiques des transitions et je développe de nouveaux modèles	1252	79	36	12	1379
3. Je contribue à développer une Bretagne des proximités (aménagement, mobilités...)	768				768
4. Je protège les ressources naturelles et la biodiversité	1027	70	34	2	1133
5. Je contribue à la transition énergétique et à la lutte contre le changement climatique	611	95	30	2	738
6. Je favorise l'égalité des chances et la solidarité	746	43	49	6	844

2. Les engagements du Conseil régional.

Pour sa part, le Conseil régional engage une adaptation de ses propres politiques publiques, en réponse aux objectifs de la Breizh COP. Il le fait autour de 6 grandes priorités pour lesquelles il formalisera des feuilles de route devant se décliner en plans d'actions et servir de document de référence dans la mise en œuvre globale des politiques publiques régionales. Ces feuilles de routes sont un outil de priorisation et de concentration des efforts, ils sont la mesure de la contribution régionale aux grands objectifs de la Breizh COP.

A. Engagement pour des mobilités solidaires et décarbonées.

Dans le cadre du pacte d'accessibilité signé en février 2019 et en mobilisant la conférence sociale régionale :

- Le déploiement de mesures sociales et écologiques pour l'offre de service public
- Mobiliser collectivement pour favoriser les déplacements quotidiens partout en Bretagne

B. Engagement pour un développement numérique inclusif.

La feuille de route du Conseil régional sur ces enjeux retient comme priorités.

- L'aménagement numérique et le déploiement du très haut débit à travers la fibre optique pour 100 % des foyers bretons.
- Partager une ambition régionale collective et mettre en place une organisation permettant de « penser le numérique » et ses impacts économiques, sociaux et sociétaux en Bretagne.
- Favoriser le développement des compétences numériques dans le cadre de nos responsabilités en matière d'orientation et de formation
- Promouvoir le déploiement des technologies et des compétences numériques dans les entreprises bretonnes.
- Promouvoir et animer une démarche collective pour organiser le service public en mode plateforme avec deux priorités opérationnelles :

Le MaaS (service de mobilité incitant au report modal), le SPRO-EP (service public régional de l'orientation et de l'évolution professionnelle)

C. Engagement pour réussir le pari du « Bien manger ».

- Orienter l'achat public et citoyen, notamment par l'éducation alimentaire
- Soutenir activement les filières qui s'engagent
- Savoir innover en permanence
- Produire et transformer les aliments dans des conditions compatibles avec le « Bien Manger »
- Distribuer en favorisant les circuits courts et les circuits locaux
- Travailler sur l'image de la filière et des produits alimentaires

D. Engagement pour une nouvelle stratégie énergétique et climatique.

- Démontrer son engagement de collectivité responsable sur ses compétences propres, sur son fonctionnement courant et sa gestion du quotidien
- Animer la construction partenariale, en Bretagne, d'un plan de lutte et d'adaptation au changement climatique
- Mobiliser ses compétences et moyens pour promouvoir et construire l'autonomie énergétique de la Bretagne

E. Engagement pour une nouvelle impulsion pour la préservation et la valorisation de la biodiversité et des ressources

- Sensibiliser l'ensemble des acteurs pour favoriser la mobilisation collective
- Partager les priorités politiques à l'échelle régionale grâce à une gouvernance adaptée
- Mettre en œuvre les transitions sur les territoires

F. Engagement pour la cohésion des territoires.

- Favoriser la reconnaissance, à la maille pertinente, voulue par les territoires eux-mêmes, des bons espaces pour penser le développement et les projets dans le respect des 5 principes de la Breizh COP (performance, solidarité, prise en compte de la vie quotidienne, efficacité et démocratie locale).
- Favoriser l'égalité des chances de développement par un renforcement très différencié des capacités d'ingénierie des territoires les moins dotés ou menacés de décrochage.
- Assurer une forte différenciation/péréquation des soutiens régionaux, sur le plus grand nombre des politiques régionales. Des mécanismes d'encouragement différencié, de bonification, de ciblage de certains dispositifs seront étudiés.
Compléter par des mécanismes de conditionnalité des aides de la Région, sur le plus grand nombre de ses politiques de développement, en particulier dans le cadre des contractualisations, permettant de passer les soutiens au crible des priorités de la Breizh COP.
- Des mécanismes de soutien privilégiés et d'encouragement spécifiques aux actions de solidarités interterritoriales notamment au bénéfice des territoires les moins bien dotés (fonds de solidarité permettant de favoriser l'échange d'expertises...).
- Le renforcement de l'action en faveur des centralités, en recherchant la convergence des financements avec Etat et les Départements volontaires (sur la base des expérimentations déjà engagées).

Annexe : proposition de 23 groupes d'indicateurs essentiels pour le pilotage de la Breizh COP.

Si la Bretagne entend conduire un projet global, reposant sur 38 objectifs, appelant une multitude d'indicateurs de suivi, elle propose, dans un souci de lisibilité, de poser et de suivre un nombre restreint de grands indicateurs ou groupes d'indicateurs particulièrement significatifs. Elle se propose de faire de cet « index » de son développement durable un outil simple et dynamique de pilotage partagé. La consolidation de ces indicateurs pourra déboucher sur la formulation d'indicateurs composites ou intégrés permettant de mesurer globalement la réalité du développement durable ou de l'évolution du bien-être, voire du « bonheur » de nos concitoyens.

C'est un tableau de bord de mesure des progrès ou des difficultés, simple, lisible, robuste. C'est un outil d'alerte et de sensibilisation collective.

L'index général de la Breizh COP est complété par quelques indicateurs spécifiques, intégrés dans le fascicule du SRADDET et portant sur le suivi des règles générales.

Ce suivi se fera sur un rythme annuel, mais avec des rendez-vous tous les 3 ans, permettant de réajuster les plans d'action et les dispositifs dédiés afin de tirer toutes les conséquences du suivi-évaluation effectués.

Cela s'inscrit dans une gouvernance collective renouvelée assurant un meilleur dialogue entre territoires, entre acteurs publics et avec les partenaires privés. Elle doit aussi permettre une plus forte participation citoyenne à la vie publique collective. L'index est ainsi un instrument de sensibilisation de l'opinion publique, d'interpellation et d'implication du plus grand nombre.

Le suivi et la mise à jour des indicateurs sera assuré par un comité de pilotage partenarial réunissant l'ensemble des acteurs susceptibles de mettre les données à disposition et de les suivre. Y seront présent a minima, l'Etat et ses opérateurs comme l'INSEE et l'ADEME, les collectivités départementales et régionale, l'observatoire de l'environnement, le réseau consulaire, le GREF.

Sont ici présentées des pistes pour des indicateurs significatifs :

- **Groupe d'indicateurs n° 1** : la fréquentation annuelle et la diversité des festivals en Bretagne comme indicateur de la créativité et de la vitalité culturelle bretonne et comme contribution majeure au rayonnement breton. Taux d'élèves du premier degré en enseignement bilingue.
- **Groupe d'indicateurs n°2** : le différentiel de taux de chômage entre la Bretagne et le reste de la France, qui demeure un indicateur essentiel de la performance propre à notre territoire. Il sera un indicateur de la contribution que devront avoir les transitions sur le dynamisme économique de la région. Part des cdi dans l'emploi et part des salariés en emploi précaire.
- **Groupe d'indicateurs n°3** : le niveau de la valeur ajoutée de notre production agricole, de pêche, de conchyliculture et d'aquaculture et le niveau de revenu des agriculteurs bretons. Comme éléments d'appréciation de la réussite de l'objectif du Bien manger et démonstration que l'engagement dans les transitions doit être facteur de création de valeur. Part de la SAU en bio en Bretagne.
- **Groupe d'indicateurs n° 4** : le nombre d'emplois créés par les filières d'énergies renouvelables (bio GNV...) et notamment des énergies marines. Comme démonstration des opportunités sur une filière émergente.
- **Groupe d'indicateurs n° 5** : le montant des crédits européens investis en Bretagne chaque année au titre des différents programmes comme preuve de l'inscription de la région dans l'espace européen
- **Groupe d'indicateurs n°6** : la part de foyers et entreprises raccordés à la fibre comme socle de l'inscription de la Bretagne dans la société numérique et mesure de l'illectronisme.
- **Groupe d'indicateurs n° 7** : la valeur ajoutée et le nombre d'emplois créés dans les filières innovantes liées à l'économie circulaire, aux circuits courts et de proximité, à l'économie sociale et solidaire comme preuve de la capacité de ces nouveaux modèles à créer de l'activité et de la

- **Groupe d'indicateurs n° 8** : le taux de vacance des logements et des commerces dans un panel des centralités les plus fragilisées en Bretagne comme preuve de la capacité à renverser la tendance.
- **Groupe d'indicateurs n° 9** : la part modale du véhicule « autosoliste », avec des variantes selon les types de territoires, comme démonstration d'une capacité à réduire le niveau d'usage des véhicules, notamment fonctionnant aux énergies fossiles et à proposer de nouvelles offres de services.
- **Groupe d'indicateurs n° 10** : le nombre d'utilisateurs des transports publics et leur niveau de satisfaction comme preuve de leur capacité à offrir une alternative adaptée à l'usage du véhicule individuel. La part d'actifs travaillant à plus de 30 minutes de leur résidence.
- **Groupe d'indicateurs n° 11** : le niveau de production de gaz à effets de serre, des transports, des bâtiments, de l'agriculture, de l'industrie et des consommations courantes en Bretagne, comme indicateur de notre trajectoire de progression vers une neutralité carbone à terme. Et en parallèle, la mesure des capacités de capture de carbone.
- **Groupe d'indicateurs n° 12** : la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique et le % de l'énergie consommée en Bretagne produite en Bretagne comme indicateurs de la décentralisation énergétique et de notre progression vers l'autonomie énergétique.
- **Groupe d'indicateurs n° 13** : la proportion des masses d'eau en bon état comme indication de notre trajectoire tenue sur les exigences de la directive cadre sur l'eau (DCE).
- **Groupe d'indicateurs n° 14** : la proportion et la qualité des emplois liés à la dimension maritime de la Bretagne comme démonstration de la valorisation durable de cette spécificité bretonne.
- **Groupe d'indicateurs n° 15** : la proportion des publics ayant bénéficié d'actions d'information de formation et de sensibilisation aux questions de biodiversité comme indicateur des efforts consentis en matière d'éducation à l'environnement
- **Groupe d'indicateurs n° 16** : le niveau d'artificialisation nette annuelle de terres naturelles en Bretagne comme indicateur de notre capacité à engager une trajectoire crédible et accélérée vers le 0 consommation foncière.
- **Groupe d'indicateurs n° 17** : la mesure de la trajectoire bretonne vers le 0 enfouissement (déchets ultimes enfouis) puis le 0 déchet, avec le suivi de la réduction à la source en kg/habitant et en valeur absolue, et de la mobilisation de tous les acteurs (citoyens, entreprises, collectivités, éco-organismes).
- **Groupe d'indicateurs n° 18** : la mesure de l'état de la biodiversité et de préservation du patrimoine naturel. (surfaces classées et protégées (réserves régionales, ENS, arrêtés de biotope, corridors, zones humides, ZNIEFF...))
- **Groupe d'indicateurs n° 19** : la mesure de temps d'accès moyen des bretons aux services essentiels, en commençant par l'accès aux soins. Un élément de mesure de l'enjeu de la continuité territoriale pour les îles. Accessibilité potentielle à un médecin généraliste. Part de la population n'ayant pas eu recours aux soins depuis deux ans.
- **Groupe d'indicateurs n° 20** : la mesure des inégalités sociales : la part de bretons mal logés ou l'évolution du taux de pauvreté ou celle du décrochage. Part des jeunes ni en formation ni en emploi. Part de la population sans aucun diplôme. Evolution du niveau des inégalités (écart inter-déciles)
- **Groupe d'indicateurs n° 21** : la mesure de la confiance en l'avenir de la Bretagne comme expression de l'attachement spécifique des bretons à leur région. Niveau de participation aux élections.
- **Groupe d'indicateurs n° 22** : mesure de la vitalité associative (nombre d'associations, de bénévoles, d'emplois...) et des nouvelles formes de mobilisation collective en Bretagne (services civiques, juniors associations etc...)
- **Groupe d'indicateurs n° 23** : écart de niveau de salaire entre femmes et hommes.



RÉGION BRETAGNE
RANNVRO BREIZH
REJION BERTÈGN

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7
Tél. : 02 99 27 10 10 | twitter.com/regionbretagne | facebook.com/regionbretagne.bzh
www.bretagne.bzh
